



17 mai 2002

Circulaire*

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Affectations et promotions d'agents des services généraux et des catégories apparentées**

1. La présente circulaire a pour objet d'informer les fonctionnaires des affectations et promotions approuvées par le Secrétaire général sur recommandation des organes compétents.
2. Par souci de transparence et afin de rendre manifeste l'amélioration de l'équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes dans l'ensemble du Secrétariat, la liste des affectations et promotions d'agents des services généraux et des catégories apparentées est publiée tous les mois.
3. Afin de garantir à tous les fonctionnaires un traitement équitable, les promotions continuent de prendre effet conformément aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/1999/8 relative aux affectations et promotions, à savoir le premier du mois suivant la décision du Secrétaire général de promouvoir l'intéressé, sous réserve que le poste pour lequel ce dernier a été choisi soit vacant et que l'intéressé assume effectivement des fonctions plus élevées.
4. On trouvera en annexe la liste des affectations et promotions approuvées en avril 2002.

* Date d'expiration : 31 décembre 2002.



Annexe

Affectations et promotions 1er-30 avril 2002

Nom	Sexe	Unité administrative		Classe	Numéro du poste
		De	À		
Promotions					
Carrico, Frederick	M	DM/OCSS	DM/OCSS	S-7	00-G-OCS-918-S7
di Benedetto, Lorenzo	M	DM/OCSS	DM/OCSS	TC-4	^a
Jardine, Ernesto	M	DM/OCSS	DM/OCSS	TC-4	^a
Abebe, Tadele	M	DM/OCSS	DM/OCSS	TC-5	^a
Collins, Mildred	F	DM/OHRM	DM/OHRM	G-5	01-G-HRM-2305-G5
Sheehan, Colette	F	DPI	DPI	G-5	^a
Syap, Celia	F	DESA	DESA	G-5	01-G-DESA-2055-G5
Cruchaga, Cecilia ^b	F	DM/OHRM	DM/OCSS	G-6	01-G-OCS-1917-G6
Garratt, Martin ^c	M	DGAACS	DGAACS	G-7	01-G-DGA-001993-G7
Juneja, Darida ^d	F	DM/OHRM	DPKO	G-7	01-G-DPK-1851-G7
Yee Wei Hong, Janice ^e	F	DPKO	DPKO	G-7	01-G-DPK-1851-G7

^a Avis non publié, par dérogation, conformément à l'instruction administrative ST/AI/1999/8.

^b Le Secrétaire général a approuvé l'affectation de l'intéressée à la classe qui est actuellement la sienne. L'intéressée sera promue à la classe attribuée au poste lorsqu'elle aura l'ancienneté minimale requise pour bénéficier d'une promotion accélérée.

^c Le Secrétaire général a approuvé une liste de candidats suppléants conformément à l'instruction administrative ST/AI/1999/8.

^d Le Secrétaire général a approuvé un fichier de postulants conformément aux dispositions de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2001/4.

^e La promotion de cette candidate subsidiaire a été approuvée par le Secrétaire général en avril 2002, conformément aux dispositions de la circulaire ST/SGB/2001/4.